



*Des Malts Belges qui Rendent Vos Bières Si Spéciales*

## SPÉCIFICATION

### MALT CHÂTEAU OAT (AVOINE) Année de récolte 2023

| Paramètre                            | Unité     | Min  | Max       |
|--------------------------------------|-----------|------|-----------|
| Humidité                             | %         |      | 7.0       |
| Extrait fine mouture (matière sèche) | %         | 80.0 |           |
| Coloration du moût                   | EBC(Lov.) |      | 5.0 (2.4) |
| Protéines totales (base sèche)       | %         |      | 14.0      |
| Temps saccharification               | min       |      | 60        |

#### Caractéristiques

Le malt Château Avoine est produit à partir de grains d'avoine décortiqués. Ce type de malt a un très faible pouvoir diastasique et des valeurs d'extraction modérées.

#### Particularités

Le malt Château Avoine donne une douceur distinctive à la bière. Parfait pour améliorer le corps de la bière, sa note de tête et la saveur des bières brunes. Utilisé comme complément de saveur, il réhausse le goût de biscuit dans la bière et lui donne une texture unique et crémeuse. Convient à n'importe quel style de bière anglaise brune.

#### Usage

Jusqu'à 15% du mélange.

#### Stockage et délai de dépôt

Le malt doit être stocké dans un espace propre, frais (< 22 °C), sec (< 35 HR %) et sans infestation. Pour les meilleurs résultats, nous recommandons d'utiliser tous les produits concassés dans les 3 mois et tous les produits en grains entiers dans les 24 mois qui suivent la production. Les malts qui ne sont pas stockés de manière appropriée peuvent perdre de la fraîcheur et de la saveur.

#### Emballage

Sacs (25kg, 50kg) ; big bags (400 – 1250kg).

#### IMPORTANT

Nous assurons pour tous nos malts une traçabilité à 100% du champ d'orge à travers le maltage jusqu'à livraison selon Le Règlement (CE) n° 178/2002 concernant la traçabilité des denrées alimentaires.

Tous nos malts sont fabriqués selon la méthode de maltage traditionnel durant 8 à 10 jours d'où une solide garantie de haute modification des grains et de la qualité supérieure des malts Premiums.

Nos malts sont fabriqués en stricte conformité avec la Législation concernant l'utilisation d'OGM, qui interdit la production de malt obtenu à partir d'orge génétiquement modifiée au sein de la Communauté européenne (Règlement (CE) n° 1829/2003).

Notre production est en stricte conformité avec les normes HACCP (Hazard Analyses of Critical Control Points) en vigueur et notre système de qualité est basé sur L'ISO 22000.

Nos malts ne dépassent pas les valeurs limites de taux admissibles des pesticides, herbicides, mycotoxines et nitrosamines, selon les normes de l'UE et Internationales.

Les livraisons de nos malts sont effectuées exclusivement par des transporteurs certifiés GMP.

Sur notre site Internet [www.malterieduchateau.com](http://www.malterieduchateau.com) vous pouvez visualiser et imprimer les bulletins d'analyses du malt fourni.

